

Interlocutrice  
Regula Heller  
T +41 31 511 38 41  
regula.heller@anq.ch

À l'attention des  
Responsables Qualité des établissements de  
soins aigus  
offrant des prestations dans le domaine de  
la chirurgie

Berne, le 30 août 2024

## **MESURES ANQ SOINS AIGUS : INSCRIPTION AU REGISTRE DES IMPLANTS SIRIS ÉPAULE**

### **Inscription à SIRIS Épaule à partir de 2025 et informations sur le lancement**

---

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans notre [courrier du 18 juin 2024](#), nous souhaitons vous informer des prochaines étapes pour le lancement du Registre des implants SIRIS épaule. Nous vous demandons de bien vouloir transmettre ces informations aux médecins spécialistes en chirurgie de l'épaule de votre institution. Merci d'avance.

Le Registre des implants SIRIS Épaule viendra compléter le plan de mesure de l'ANQ à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2025**. Les hôpitaux et cliniques proposant des prestations dans le domaine des prothèses d'épaule bénéficieront d'une **phase de transition de six mois** jusqu'à la mise en œuvre obligatoire au niveau national.

La fondation SIRIS a mandaté SwissRDL pour la création et la gestion du registre. SIRIS Épaule s'inspire fortement de SIRIS Hanche et genou, et vient enrichir la plateforme des registres. La logique du registre, les fonctionnalités ainsi que les données de connexion personnelles sont reprises de SIRIS Hanche et genou. Vous trouverez tous les renseignements relatifs au Registre des implants SIRIS Épaule dans le document joint « Informations détaillées ».

#### **Demande d'inscription d'une clinique (formulaires 1 et 2)**

Pour inscrire votre institution à SIRIS Épaule, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire « Inscription d'une clinique » et de le renvoyer au plus tard d'ici le **15 octobre 2024** au bureau de l'ANQ (par voie électronique à [info@anq.ch](mailto:info@anq.ch)).

Nous le transmettrons à la fondation SIRIS et à SwissRDL. Le personnel de ce dernier prendra ensuite contact avec les personnes responsables mentionnées pour définir la suite de la procédure.

#### **Veillez noter :**

- Si votre institution est un groupe de cliniques ou d'hôpitaux, nous vous demandons de compléter un formulaire d'inscription pour chaque site où la chirurgie de l'épaule est proposée.
- Nous invitons les hôpitaux et les cliniques n'offrant aucune prestation dans le domaine des prothèses d'épaule à nous envoyer une [demande de dispense](#), également à l'adresse [info@anq.ch](mailto:info@anq.ch).
- Le formulaire d'inscription d'une clinique vous permettra de mentionner votre intérêt pour le relevé des PROMs, la connexion du SIC à un service en ligne et l'application SIRIS. Ces indications ne vous engagent en rien, mais nous aident à estimer le besoin pour les aspects cités.

### Précisions sur le financement et la facturation des cotisations SIRIS

Contrairement aux registres SIRIS Hanche et genou et SIRIS Rachis, entièrement financés par les cotisations des hôpitaux et des cliniques, le financement de SIRIS Épaule utilise un modèle élargi. Les institutions, les fabricants et fournisseurs d'implants ainsi que l'association professionnelle swiss orthopaedics prennent respectivement en charge un tiers des frais, soit CHF 20 par intervention enregistrée. L'association professionnelle swiss orthopaedics finance pour ses membres l'enregistrement de toutes les interventions soumises à inscription dans SIRIS Épaule. Le montant sera facturé individuellement aux non-membres. La fondation SIRIS est responsable de la facturation, pas les hôpitaux et cliniques. Vous trouverez plus de renseignements sur les modalités de facturation dans les informations détaillées.

### Déclaration de consentement du médecin

Nous vous demandons également d'obtenir la « Déclaration de consentement du médecin » des personnes chargées de l'opération (y compris les médecins agréés) qui enregistreront les données dans SIRIS Épaule. Ces documents signés (originaux) doivent être conservés en lieu sûr dans votre institution et présentés sur demande à la fondation SIRIS. Les médecins doivent en garder une copie.

### Consentement des patientes et patients à l'enregistrement

Les données cliniques des patientes et patients associées à leurs données personnelles, comme leur nom, prénom, date de naissance, etc., sont sensibles. Leur enregistrement dans le Registre des implants requiert un consentement écrit individuel. Nous vous informerons dès que le formulaire correspondant sera disponible au téléchargement sur la plateforme des registres. Veuillez noter qu'un consentement général ne peut pas remplacer le consentement écrit à l'enregistrement pour SIRIS Épaule. Les informations du Registre des implants peuvent être intégrées dans la déclaration de consentement à l'intervention chirurgicale. Toutefois, deux signatures sont expressément requises : une pour l'opération et une pour l'enregistrement et le traitement des données dans le registre.

### Étapes de la mise en œuvre prévue

À compter de janvier 2025, les offres de formation de SwissRDL seront disponibles. Nous vous en informerons en temps utile. Vous trouverez également plus de renseignements sur les étapes dans les informations détaillées en pièce jointe.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ce courrier et vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir l'inscription de votre clinique d'ici **le 15 octobre**. Votre interlocutrice, Madame [Regula Heller](#), répondra avec plaisir à vos questions.

ANQ

Avec nos meilleures salutations,



Regula Heller  
Responsable Soins aigus  
Directrice adjointe ANQ



Jasmin Vonlanthen  
Directrice  
Fondation SIRIS

Pièces jointes : Informations détaillées sur le Registre des implants SIRIS Épaule  
Inscription de la clinique (formulaires 1 et 2)  
Consentement des médecins à l'enregistrement  
Règlement des données ANQ v. 2.0

Copie à : Conseil de fondation SIRIS  
swiss orthopaedics  
Liliana Bolliger, Conduite du projet SIRIS Épaule